



14ème législature

Question N° : 80186	De Mme Chantal Berthelot (Socialiste, républicain et citoyen - Guyane)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales, santé et droits des femmes		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique > outre-mer	Tête d'analyse >DOM-ROM : Guyane	Analyse > traitement du cancer. inégalité. perspectives.
Question publiée au JO le : 26/05/2015 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Chantal Berthelot interroge Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur l'inégalité d'accès aux soins dont souffre la Guyane en matière de traitement des cancers. Dans un rapport qu'elle a rendu en juin dernier, la Cour des comptes a mis en lumière la situation inégalitaire quant au traitement des cancers dont souffrent les départements français d'Amérique, au premier rang desquels, la Guyane. En effet, pour l'établissement d'un diagnostic précis de la localisation de la tumeur et de l'évolution du cancer, la technique TEP Scan (système d'imagerie à très haute valeur informative) est essentielle. De plus, cet équipement d'imagerie médicale primordial au traitement efficace des cancers s'implante préférentiellement avec son outil de production d'isotopes : un cyclotron. Les traceurs utilisés pour les examens au TEP Scan ayant une durée de vie très courte allant de quelques minutes à quelques heures, ils doivent donc être produits sur place ou à proximité. L'absence de ces deux équipements mène souvent à un diagnostic plus tardif, à des doutes dans la classification de la tumeur et par là même, à une prescription trop importante de chimiothérapie adjuvante. Or, dans ce même rapport, il est observable que quand plus de 120 TEP Scan fonctionnent en France hexagonale, aucun n'existe aujourd'hui dans les Antilles-Guyane. Pourtant, ces départements ont en commun d'être confrontés à des problématiques sanitaires d'une nature et d'une ampleur souvent beaucoup plus importantes puisque particulièrement touchés par les cancers du col de l'utérus, de la prostate et de l'estomac. En outre, au moment où s'engage une réflexion autour de l'installation aux Antilles-Guyane d'un ou de cyclotron(s), il est bon de rappeler que la Guyane est le seul département de cette zone n'ayant pas de centre hospitalier disposant d'un service de médecine nucléaire. Un rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) commandé par le ministère de la santé au sujet de ce cyclotron préconise fortement la création d'un tel service en Guyane. Sans ce service, les guyanais se retrouveront encore contraints de faire le déplacement aux Antilles pour traiter leur cancer, mais dans des délais qui contribuent à une réelle perte de chance de survie. Cette terrible situation d'inégalité d'accès aux soins dont souffre la Guyane en matière de traitement des cancers est insoutenable. Elle souhaite ainsi savoir quelles mesures concrètes elle entend prendre pour y remédier.